

SOCIETE GEOGRAPHIQUE DE LIEGE

NOTES DE RECHERCHES

N° 6

*Communications présentées aux Journées de Géographie
Urbaine et Industrielle (Liège 23 - 26 septembre 1985)
du Comité National Français de Géographie*

“ Images et comportements spatiaux en milieu urbain et industriel ”

Organisateur : B. Mérenne-Schoumaker

LIEGE – JANVIER 1986

Publiées avec l'aide financière du Ministère de l'Education nationale
et de la Culture française

PERCEPTION DE CINQ PARCS INDUSTRIELS LIEGEOIS
RECHERCHE SUR LES REPRESENTATIONS SPATIALES DES ENTREPRENEURS

Bernadette MERENNE-SCHOUMAKER
Université de Liège (Belgique)

ABSTRACT.- Using a survey carried out directly with the companies in the five industrial estates around Liège, we tried to find out what image the heads of the companies have of the place where their plant has been established and to compare these images with the intended features of the industrial estates. Generally these images are based on criteria considered to be important such as accessibility, situation, general surroundings and the qualities of the site itself. The images are, however, strongly influenced by the businessmen's knowledge of the area and the kind of firm they manage. Overall, the images are partially linked to the facts but the better the industrial estate is distinguished from its environment and/or other industrial estates so the facts become clearer.

Le courant behavioriste a bien souligné l'influence des images dans le choix d'une localisation (1). Les représentations spatiales jouent en effet un rôle important dans la présélection des alternatives (certains pays, certaines régions ou certains sites sont dès le départ écartés ou retenus) et, de plus, en fin d'étude d'implantation, le choix final est souvent fortement influencé par les préférences de l'entrepreneur.

Si la prise en compte des images est de plus en plus fréquente dans les recherches sur le choix d'une localisation, rares sont toutefois les travaux qui ont cherché à étudier le contenu des images et à tenter de mettre ces dernières en relation avec les caractéristiques "objectives" des milieux.

C'est la raison du choix de ce petit travail (2), volontairement limité à une région (celle de Liège) et à des sites bien définis (cinq parcs industriels). En se polarisant sur de tels lieux,

extérieurement assez proches, il est sans conteste plus aisé d'isoler les éléments relatifs aux perceptions et de tenter de comparer ces éléments avec les traits mesurables des parcs.

1. LES CINQ PARCS ETUDIÉS : LOCALISATION ET CARACTÈRES

Les cinq parcs retenus sont localisés sur la figure 1 où sont aussi repris les autres parcs de la région liégeoise. Comme on peut le voir sur la figure 1, deux parcs (Alleur et Grâce-Hollogne) sont situés au nord de Liège, le long d'une autoroute, deux autres (Ivoz-Ramet et Renory) sont situés dans la vallée de la Meuse en amont de la ville et le cinquième (le parc du Sart Tilman) a été créé au sud de Liège à proximité du nouveau campus universitaire.

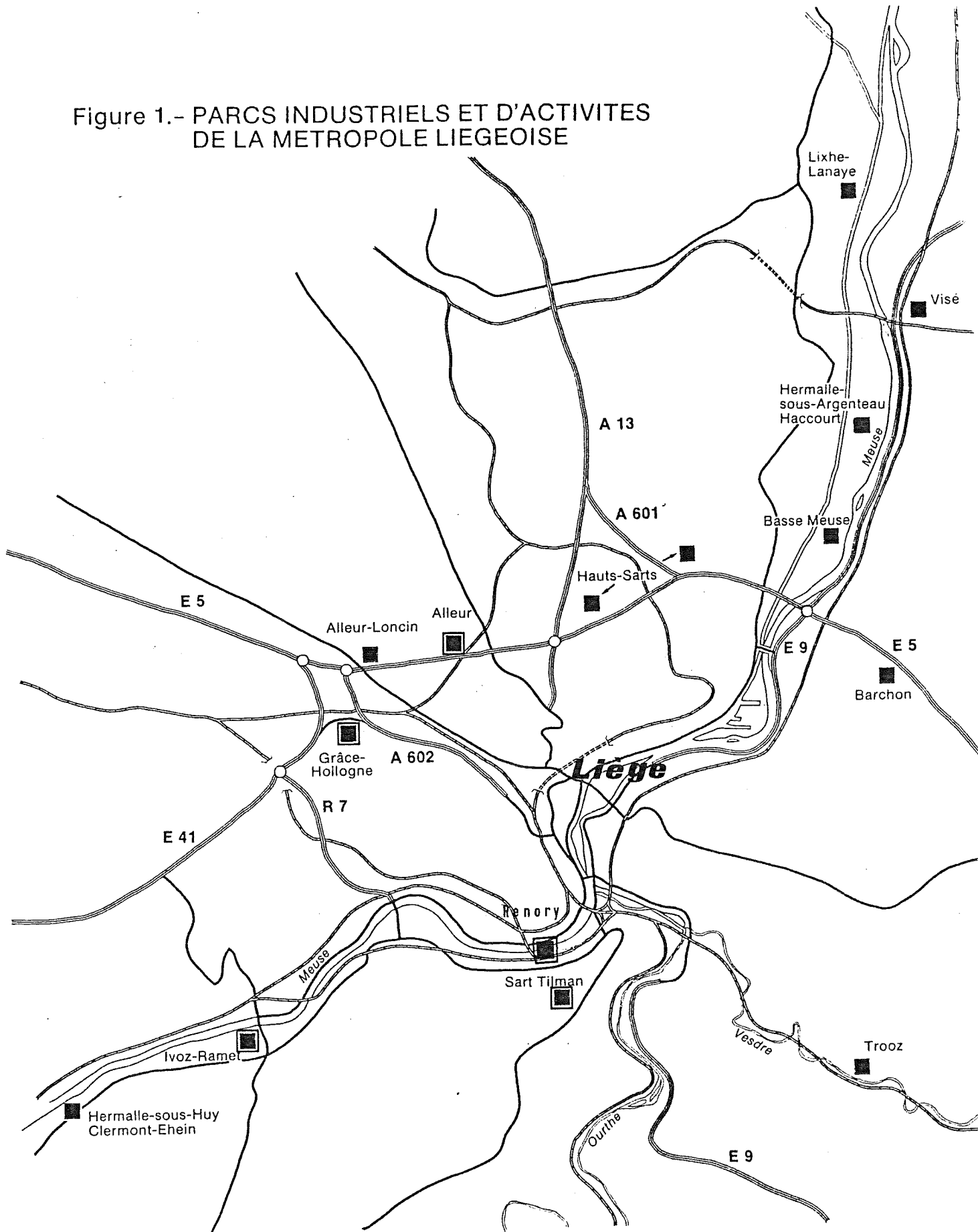
En fait, la sélection de ces cinq parcs s'explique par la volonté de rencontrer les divers types de nouveaux sites industriels de la région à savoir :

- un parc industriel "classique" (c'est-à-dire un véritable lotissement destiné à accueillir principalement des industries) proche d'une autoroute : Grâce-Hollogne;
- un parc d'activités (c'est-à-dire un parc regroupant à la fois des activités secondaires et tertiaires) proche également du réseau autoroutier : Alleur;
- un parc industriel de la vallée : Ivoz-Ramet;
- un parc industriel situé sur un ancien site industriel rénové : Renory;
- un parc scientifique (c'est-à-dire un parc associé à une université et destiné à accueillir des laboratoires de recherche) : le Sart Tilman.

Remarquons que le principal parc industriel liégeois et aussi le plus connu (les Hauts Sarts) n'a pas été retenu sauf à titre de comparaison car il apparaissait inutile de s'interroger sur un lieu reconnu de tous comme "Le" parc industriel de Liège ce qui aurait sans aucun doute déforcé l'analyse des autres parcs.

Les principaux caractères des cinq parcs sont rassemblés dans le tableau 1 selon quatre rubriques : caractères généraux,

Figure 1.- PARCS INDUSTRIELS ET D'ACTIVITES DE LA METROPOLE LIEGEOISE



■ parcs industriels
 ■ parcs étudiés

0 5 km

B. MERENNE-SCHOUMAKER

==== autoroutes
 ——— routes principales
 ——— canal Albert
 ~~~~~ cours d'eau  
 ——— chemin de fer

TABLEAU 1. - PRINCIPAUX CARACTERES DES CINQ PARCS ETUDIES

|                                                                             | Alleur   | Grâce-Hollogne | Ivoz-Ramet        | Renory               | Sart-Tilman |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------|----------------|-------------------|----------------------|-------------|
| <u>Caractères généraux</u>                                                  |          |                |                   |                      |             |
| Année de la première implantation (après reconnaissance officielle du parc) | 1967     | 1970           | 1972              | 1981                 | 1976        |
| Surface initiale (ha)                                                       | 31       | 96             | 21                | 8,5                  | 23          |
| Surface actuelle (ha)                                                       | 68       | 106            | 21                | 8,5                  | 27          |
| <u>Accessibilité</u>                                                        |          |                |                   |                      |             |
| Distance au centre de Liège (place Saint-Lambert) (km)                      | 6,5      | 8              | 13                | 4,3                  | 6           |
| Distance au raccordement autoroutier le plus proche (km)                    | 0 (E5)   | 0(E5 et E41)   | 4(E41)            | 2(E9)                | 6(E9)       |
| Raccordement au chemin de fer                                               | non      | non            | non (mais proche) | oui                  | non         |
| Accès à la voie d'eau                                                       | non      | non            | non (mais proche) | oui                  | non         |
| Desserte par transports en commun (arrêts dans le parc ou à proximité)      | dans     | proximité      | proximité         | dans                 | proximité   |
| <u>Site-cadre-infrastructure</u>                                            |          |                |                   |                      |             |
| Affectation précédente des terrains                                         | cultures | cultures       | terrains vagues   | terrains industriels | bois        |
| Terrains à vendre ou à louer                                                | à vendre | à vendre       | à vendre          | à louer              | à vendre    |
| Prescriptions de la SPI (classes)                                           | 2        | 2              | 2                 | 1                    | 3           |
| Voirie intérieure aménagée                                                  | oui      | oui            | oui               | oui                  | oui         |
| Eau industrielle                                                            | non      | non            | oui               | oui                  | non         |
| Gaz                                                                         | non      | oui            | non               | oui                  | non         |
| <u>Structure et occupation (oct. 1984)</u>                                  |          |                |                   |                      |             |
| Nombre de firmes                                                            | 36       | 20             | 8                 | 7                    | 8           |
| Personnel occupé                                                            | 792      | 916            | 263               | 475                  | 280         |
| Taille moyenne des firmes (emplois)                                         | 22,0     | 45,8           | 32,9              | 67,9                 | 35,0        |
| Rapport pers.masculin-féminin                                               | 3,7      | 4,0            | 5,8               | 8,0                  | 4,4         |
| Rapport ouvriers+employés                                                   | 0,5      | 1,2            | 3,3               | 2,3                  | 0           |
| % de firmes étrangères                                                      | 20       | 16             | 0                 | 0                    | 0           |
| % de firmes tertiaires                                                      | 61,8     | 28,0           | 25,0              | 0                    | 100,0       |
| % de firmes transférées                                                     | 73,5     | 68,2           | 100,0             | 42,8                 | 62,5        |

accessibilité, site-cadre-infrastructure et structure-occupation. Comme on peut aisément le remarquer, les parcs se différencient bien les uns des autres, notamment sur base de leur ancienneté, de leur surface, de leur accessibilité, de l'affectation précédente des terrains et de leurs occupants. De telles différences sont certainement intéressantes à épinglez dans le cadre de ce travail puisqu'il s'agit de rechercher dans quelles mesures les images des parcs peuvent s'expliquer par les différences intrinsèques existant entre les parcs.

## 2. LES IMAGES DES PARCS

Une enquête directe a été effectuée dans chacun des parcs en octobre 1984. Le questionnaire de cette enquête est repris en annexe. Outre les questions relatives à l'identification de la firme, ce questionnaire comportait trois grands types de questions, ayant respectivement pour but de traduire :

- la perception globale (question 2.1.);
- les avantages et les inconvénients (questions 2.2.);
- un jugement relatif sur le parc (vis-à-vis des autres parcs et d'un parc "idéale") (questions 3.3.).

Dans les parcs d'Ivoz-Ramet, de Renory et du Sart Tilman, toutes les firmes ont été interrogées; à Alleur et à Grâce-Hollogne, un échantillon de 10 firmes a été constitué. Au total, 40 questionnaires ont pu être utilisés.

### 2.1. Perception globale

-----

La question 2.1. se voulait très générale afin de ne pas influencer les entrepreneurs; elle avait d'ailleurs, pour cette raison, été placée au début de la partie "perception".

Au total, 56 expressions ont été utilisées pour caractériser les parcs. Parmi elles, 6 ont été employées par au moins 4 répondants. Il s'agit de :

- parc bien situé (citée 9 fois);

- parc situé dans un environnement agréable (citée 7 fois);
- parc pour P.M.E. - P.M.I. (petites et moyennes entreprises - petites et moyennes industries) (citée 6 fois);
- parc diversifié (citée 4 fois);
- parc avec firmes peu polluantes et peu bruyantes (citée 4 fois);
- parc disposant d'une bonne infrastructure (citée 4 fois).

Trois groupes de caractéristiques semblent donc intervenir lors d'une perception "synthétique" : la situation, les types d'entreprises et les caractéristiques du terrain et de son environnement.

Comme on pouvait s'y attendre, les expressions utilisées diffèrent d'un parc à l'autre. Le parc d'Alleur est surtout perçu par sa structure ("parc pour P.M.E. - P.M.I.", "parc diversifié", "parc plus commercial qu'industriel") et par sa bonne situation dans la région. L'image de Grâce-Hollogne est aussi influencée par la structure des entreprises ("parc pour P.M.E. - P.M.I.", "parc diversifié", "parc avec firmes peu polluantes et peu bruyantes"); par contre, malgré la proximité des autoroutes et de la ville, un seul entrepreneur seulement évoque la bonne situation du site. L'image d'Ivoz-Ramet est à l'opposé beaucoup moins précise, chaque chef d'entreprise citant des caractères différents, caractères se rapportant aussi bien à la structure ("parc pour P.M.E. - P.M.I.", "parc ayant une structure homogène"), à l'accès (qualifié d'aisé) qu'à l'aménagement interne (jugé par certains bien organisé et par d'autres mal organisé). La perception de Renory est par contre très nette; elle repose essentiellement sur l'excellente situation du parc par rapport à la ville et sur la qualité des aménagements internes. Enfin, toutes les firmes du Sart Tilman ont la même image du parc, image construite par l'environnement (qualifié d'agréable et de calme) et secondairement par la situation (jugée proche de la ville).

Malgré quelques difficultés pour formuler ex-abrupto une réponse, la question amène donc des résultats intéressants. En effet, ceux-ci soulignent bien la diversité des éléments intervenant dans la constitution des images et le poids différent de ces éléments d'un lieu à l'autre.

Dans quelle(s) mesure(s) ces variations peuvent-elles s'expliquer à l'aide des caractères repris dans le tableau 1?

Sans conteste, certains traits perçus correspondent bien à des caractères réels mais souvent ces derniers semblent différemment perçus d'un site à l'autre. Ainsi, la structure P.M.E. - P.M.I. est évoquée à Alleur, Grâce-Hollogne et Ivoz-Ramet où la taille moyenne des firmes est effectivement réduite. Mais ce caractère n'est pas cité au Sart Tilman qui est cependant dans le même cas. De même, comme nous l'avons dit, Grâce-Hollogne n'est pas qualifié de bien situé alors que comme Alleur, il se trouve en bordure d'une autoroute. En fait, il semble que la notion de "bonne situation" corresponde davantage à la proximité de la ville qu'à celle du réseau autoroutier d'où l'évocation de ce caractère à Renory et au Sart Tilman.

En réalité, tout porte à croire qu'une caractéristique est plus citée si elle permet de mieux exprimer un contraste avec l'environnement immédiat et/ou avec les autres parcs. Ainsi l'aménagement interne est principalement évoqué à Ivoz-Ramet et à Renory et non ailleurs (alors que ce caractère ne différencie guère les cinq parcs) car, dans ces deux cas, le parc apparaît d'autant mieux organisé qu'il est situé dans une zone qui ne l'est pas, c'est-à-dire la vieille banlieue industrielle. De même, le cadre verdoyant et boisé du Sart Tilman est bien perçu car c'est le seul parc liégeois situé dans un tel cadre.

Comme pour les facteurs de localisation (3), les éléments cités sont donc ceux qui permettent de discriminer les lieux. Dès qu'un caractère est présent partout, il ne retient plus l'attention. Si donc on souhaite promouvoir un parc, il nous semble utile de développer des spécificités pour faire en sorte que ce parc soit bien individualisable des autres.

Enfin, remarquons que certains caractères ne sont pas perçus, notamment la superficie du parc ou son ancienneté.

## 2.2. Avantages et inconvénients

-----

Afin de préciser les images des parcs, - au-delà d'une perception globale -, les questions 2.2. avaient trait aux avantages



et aux inconvénients des parcs. Les résultats obtenus sont repris dans le tableau 2 où les 110 avantages cités et les 42 inconvénients formulés ont été classés selon six grands groupes.

Parmi les avantages, 55% des réponses se rapportent à l'accessibilité et à la situation; 20,9% sont liées au parc, 17,3% à l'emplacement et 6,3% constituent les autres réponses (essentiellement proximité du domicile du patron et/ou de l'ancienne localisation).

Un parc est donc d'abord apprécié pour sa situation vis-à-vis du réseau autoroutier et de la ville (respectivement 14 et 11 réponses). Viennent ensuite des caractères du parc (cadre général, standing des voisins, statut découlant d'une implantation dans un parc renommé, aide obtenue) et de l'emplacement (qualité de l'équipement, parking aisé, pas de problème de voisinage).

Toutefois, les réponses varient selon les endroits. Ainsi, les avantages d'accessibilité sont davantage cités à Grâce-Hollogne et à Renory et moins au Sart Tilman; les avantages de situation dans la région et vis-à-vis de la ville sont plus évoqués à Allour et moins à Renory où 6 entrepreneurs sur 7 citent les relations aisées avec les clients et/ou les fournisseurs. Les avantages offerts globalement par le parc sont surtout évoqués au Sart Tilman.

Comme d'habitude, les inconvénients cités sont beaucoup moins nombreux que les avantages : 25% des firmes n'ont pu d'ailleurs donner un inconvénient. Pour les entreprises qui ont répondu, les inconvénients se répartissent au sein des grandes rubriques de manière très voisine des avantages. Mais bien entendu, les contenus de ces rubriques sont différents : ainsi une mauvaise accessibilité signifie essentiellement une mauvaise desserte par transports en commun et les inconvénients d'un parc sont surtout le manque d'entretien et le bruit; parmi les inconvénients de l'emplacement, les reproches concernent essentiellement l'équipement (téléphone, boîte aux lettres, gaz) tandis que les inconvénients de situation sont traduits à travers l'isolement et la difficulté des contacts.

De nouveau, les réponses diffèrent d'un lieu à l'autre mais il est ici malaisé de conclure en raison du petit nombre de réponses.

TABLEAU 2. - AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES CINQ PARCS LIEGEOIS

|                                                                   | Avantages |                     |                |          |                 | Inconvénients     |          |                     |                |         |                 |                   |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|----------------|----------|-----------------|-------------------|----------|---------------------|----------------|---------|-----------------|-------------------|
|                                                                   | Alleur    | Grâce-<br>Holloigne | Ivoz-<br>Ramet | Renory   | Sart-<br>Tilman | Les cinq<br>parcs | Alleur   | Grâce-<br>Holloigne | Ivoz-<br>Ramet | Renory  | Sart-<br>Tilman | Les cinq<br>parcs |
|                                                                   | v.a. %    | v.a. %              | v.a. %         | v.a. %   | v.a. %          | v.a. %            | v.a. %   | v.a. %              | v.a. %         | v.a. %  | v.a. %          | v.a. %            |
| Accessibilité                                                     | 6 28,6    | 10 41,7             | 5 27,8         | 8 36,4   | 2 8,0           | 31 28,2           | 4 33,3   | 5 38,5              | - -            | - -     | 3 30,0          | 12 28,6           |
| Situation dans la région et vis-à-vis de la ville                 | 5 23,8    | 5 20,8              | 2 11,1         | 2 9,1    | 5 20,0          | 19 17,3           | 1 8,3    | 1 7,7               | 1 20,0         | - -     | 2 20,0          | 5 11,9            |
| Relations aisées et/ou malaisées avec les clients et fournisseurs | 2 9,5     | 1 4,2               | 2 11,1         | 6 27,3   | - -             | 11 10,0           | 4 33,3   | - -                 | 1 20,0         | - -     | - -             | 5 11,9            |
| Avantages et/ou inconvénients du parc                             | 4 19,0    | 2 8,3               | 5 27,8         | - -      | 12 48,0         | 23 20,9           | - -      | 5 38,5              | 1 20,0         | 1 50,0  | 3 30,0          | 10 23,8           |
| Qualités et/ou inconvénients de l'emplacement                     | 3 14,3    | 4 16,7              | 3 16,7         | 5 22,7   | 4 16,0          | 19 17,3           | 3 25,0   | 1 7,7               | 2 40,0         | - -     | 2 20,0          | 8 19,0            |
| Autres avantages et/ou inconvénients                              | 1 4,8     | 2 8,3               | 1 5,5          | 1 4,5    | 2 8,0           | 7 6,3             | - -      | 1 7,7               | - -            | 1 50,0  | - -             | 2 4,8             |
| Total                                                             | 21 100,0  | 24 100,0            | 18 100,0       | 22 100,0 | 25 100,0        | 110 100,0         | 12 100,0 | 13 100,0            | 5 100,0        | 2 100,0 | 10 100,0        | 42 100,0          |
| Pas d'inconvénients                                               |           |                     |                |          |                 |                   | 3        | -                   | -              | 5       | 2               | 10                |

Source : Enquêtes inédites, octobre 1984.

A travers les avantages et inconvénients cités se dégage donc bien les constituants essentiels de l'image d'un parc. Le parc est perçu comme un lieu accessible, bien situé afin de faciliter les relations, installé dans un cadre agréable; l'emplacement doit offrir toutes les facilités pour bien fonctionner (équipement, parking). Tout élément s'opposant à cette réalisation est dès lors considéré comme un inconvénient.

### 2.3. Jugement des parcs

-----

Comme dit ci-dessus, il s'agissait à travers les questions 2.3. de demander un jugement des parcs par rapport aux autres parcs et autres sites envisagés lors de l'implantation et par rapport à un parc "idéal".

En fait, seulement 16 firmes sur 40 ont envisagé lors de leur implantation un autre site que celui où elles sont installées; il s'agit de 6 firmes du Sart Tilman, de 5 firmes d'Alleur, de 4 firmes de Grâce-Hollogne et d'une firme de Renory. De tels résultats ne sont guère étonnants et confirment la faiblesse de l'analyse de localisation. En général, pour les firmes concernées, presque toujours le choix s'est opéré entre le parc finalement choisi et un autre parc (2 fois sur 3 les Hauts-Sarts) et/ou un site urbain. Les raisons évoquées pour expliquer le non-choix sont : pour les Hauts Sarts : pas de bâtiment disponible, orientation trop industrielle du parc et crainte des grèves et - pour la ville : l'absence ou les difficultés de parking et le coût trop élevé des bâtiments ou des terrains. En outre, deux firmes ont aussi rejeté une localisation le long d'un grand axe en raison de son coût et deux autres un bâtiment de réemploi à cause de sa non-adaptation.

Au total, bien qu'intéressantes, ces réponses aident toutefois peu à préciser les images.

Le dépouillement de la question "si c'était à refaire" ne permet pas non plus de progresser dans l'analyse des perceptions puisque presque toujours la réponse est "ici". Seules 3 firmes sur 9 à Alleur, 3 firmes sur 8 à Grâce-Hollogne et 1 firme sur 7 à Renory ne s'installeraient plus au même endroit. Dans le cas d'Alleur, les Hauts Sarts seraient préférés 2 fois et Bruxelles 1 fois; dans

le cas de Grâce-Hollogne comme de Renory, les sites choisis seraient "ailleurs" voire même à l'étranger. Si le choix des Hauts Sarts se justifie par le fait qu'il est plus connu et plus industriel, les autres réponses s'expliquent par des problèmes de coût, de main-d'oeuvre ou par la position trop excentrique de Liège dans le marché belge.

Les réponses relatives aux critères d'un parc idéal sont par contre beaucoup plus intéressantes pour notre travail sur les perceptions. Au total, 8 critères ont été cités par au moins 10% des firmes à savoir : accès facile (17 fois), diversité des moyens de transport (6 fois), bonne infrastructure interne (6 fois), pas de problème de voisinage (6 fois), bonne desserte par les transports en commun (5 fois), cadre agréable (5 fois), desserte par voie d'eau (4 fois) et proximité de la ville (4 fois).

De tels résultats confirment sans conteste ce qui a été dit plus haut. Un bon parc est d'abord un lieu bien accessible et bien desservi par les divers modes de transports; c'est un lieu proche de la ville situé dans un environnement agréable; en outre, le site doit disposer d'une bonne infrastructure interne et ne créer aucun problème de voisinage.

Enfin, à la dernière question qui visait à connaître le classement général des parcs liégeois, on remarque que le parc choisi est toujours premier pour les entreprises du parc sauf à Grâce-Hollogne où les Hauts Sarts se classent en tête. Pour l'ensemble des firmes, le classement final est le suivant : 1) Ailleur, 2) Hauts Sarts, 3) Grâce-Hollogne, 4) Sart Tilman, 5) Ivoz-Ramet, 6) Renory. Ce classement reflète sans aucun doute bien un classement de P.M.E.-P.M.I. (ce qui explique la première place d'Ailleur) mais aussi et surtout la connaissance réelle qu'ont les entrepreneurs des parcs. Ainsi, en général, ceux-ci connaissent mal Ivoz-Ramet et surtout Renory.

## CONCLUSION

Les images qu'ont les entrepreneurs des parcs liégeois dépendent d'abord de leur site d'implantation et ensuite de la connaissance qu'ils ont des autres lieux. En général, cette connaissance est limitée aux grands parcs et dans 60% des cas le site choisi n'a d'ailleurs pas été comparé avec un autre lieu.

Ces images se construisent à partir de critères jugés importants, principalement : l'accessibilité, la situation, le cadre général et les qualités mêmes de l'emplacement. Souvent, une bonne situation est assimilée à un site proche de la ville (voire des clients et/ou des fournisseurs) tandis que l'accessibilité se mesure en termes de facilités de déplacement (par route, voie d'eau, transports en commun). Le cadre est lié au côté verdoyant du site tandis que les qualités les plus appréciées du terrain sont son équipement, les possibilités offertes en matière de parking et l'isolement relatif qu'il permet (supprimant ainsi les problèmes de voisinage).

Mais les images sont encore influencées par les types d'entreprises installées et en général, les petites firmes (surtout non industrielles) préfèrent un parc d'activités à un parc industriel.

Au total, les images sont partiellement liées aux faits mais ces derniers sont d'autant mieux perçus qu'ils permettent de discriminer le parc de son environnement et/ou des autres parcs.

#### NOTES

(1) Voir à ce propos MERENNE-SCHOUMAKER B., 1982, Perceptions spatiales et localisations, dans Percevoir l'espace. Vers une géographie de l'espace vécu, Université de Genève, pp. 103-116.

(2) Ce travail a été effectué dans le cadre des travaux pratiques de la Spécialisation en Géographie Economique (2e Licence Sciences Géographiques). Nous remercions pour leur collaboration : J.P. BARLA, P. HOUSSIER, A. SMAL, C. THONET et C. VAN DER KAA.

(3) MERENNE-SCHOUMAKER B., 1978, L'analyse des localisations industrielles : des schémas classiques aux études de comportement, dans Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques, t. XLVII, pp. 39-60.

